

## SCOOP

N°33  
MARS-AVRIL  
2013

La Lettre d'information des cultures arables

## ÉDITORIAL &gt;P1

Notre ambition : la compétitivité

## ÉTUDES &gt;P2

Aides PAC : la ventilation  
par spécialisations

## DOSSIERS &gt;P2

D'un azote à l'autre, pas si simple

## INTERVIEW &gt;P3

« Il nous faut être aptes  
à répondre à cette demande-là »

## FOCUS &gt;P3

L'atout « Grains » de la France  
en 3 clips vidéo

## CLEFS &gt;P4

Différencier labo et champ

ORAMA

nos cultures, notre avenir

## Notre ambition : la compétitivité

ÉDITORIAL > PAR CHRISTOPHE TERRAIN,  
VICE-PRÉSIDENT D'ORAMA, PRÉSIDENT DE L'AGPM

Un hiver gris, de la pluie, du froid. L'économie ne décolle pas, le chômage s'accroît. Les prélèvements obligatoires augmentent et le budget agricole se réduit. Combien de secteurs économiques, combien de témoignages de nos concitoyens en manque d'énergie, de convictions, de perspectives ? L'agriculture pourrait-elle aussi subir un tel accès de déprime ?

La France ne peut se permettre de lui infliger cela. En effet, la demande agricole - alimentaire, énergétique, chimie du végétal - est là, en progression constante au niveau mondial, prête à générer de la croissance et des emplois dont la France a tant besoin. C'est particulièrement vrai pour les grandes cultures françaises. Elles sont une filière d'excellence, tant pour nos industries agricoles et alimentaires que pour notre balance commerciale, avec 7,5 milliards d'euros d'excédents. Mais pour cueillir tous les fruits de ces marchés en développement, la France doit faire de l'amélioration de la compétitivité son ambition première. Sans cela, elle ne profitera pas de la filière d'avenir qu'est son agriculture.

Cette ambition de compétitivité doit être portée par une volonté de produire, d'innover, de chercher en France. Cette ambition, cette envie ont fait qu'aujourd'hui l'agriculture n'a pas à rougir de ses performances, du niveau de formation des exploitants, de leur productivité et technicité, de la gestion de ses territoires. Ne dilapidons pas cela par

Christophe TERRAIN,  
Vice-président d'ORAMA, Président de l'AGPM

des décisions inconsidérées ou par des stratégies de repli, avec pour alibi une bonne gestion environnementale.

Au contraire, défendons la compétitivité de l'agriculture, qui doit s'appuyer sur la science, le progrès, les facteurs de production mais aussi la suppression des distorsions de concurrence. Alors que nos concurrents s'améliorent et ne s'embarrassent pas de débats idéologiques stériles, la France a besoin de toutes ses forces vives et non de boulets supplémentaires pour les secteurs qui marchent. C'est à nous de porter ce message d'optimisme et de volontarisme, indispensable pour l'agriculture, mais aussi pour la France, et ainsi alimenter la future « Loi d'avenir pour l'agriculture ».

# Aides PAC : la ventilation par spécialisations

> POUR LES EXPLOITATIONS CÉRÉALIÈRES, QUELLE PART DE L'ENVELOPPE FRANÇAISE EN 2011?

Devant la confusion qu'entretient sur le sujet l'absence de chiffres facilement accessibles, l'AGPB a procédé à un travail d'expertise à partir des statistiques officielles. Les aides de la PAC vont à 30% aux exploitations de grandes cultures

Plusieurs médias ont affirmé le mois dernier que 10 000 exploitations en France, pratiquant surtout les grandes cultures, se partageaient 6 milliards d'€ d'aides européennes par an, soit une moyenne de 600 000 € par exploitation. Or, l'analyse des chiffres de la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation le montre, il y a eu en 2011 moins de 500 exploitations en France à percevoir plus de 200 000 €.

ORAMA a réagi auprès de ces médias et également voulu comprendre à quels facteurs, au-delà des a priori sur le sujet et de la tendance des organes de presse à se copier les uns les autres, était dû un tel décalage. Il apparaît en fait que les administrations compétentes et leurs services de presse ne donnent pas d'informations claires sur le sujet, voire n'en donnent pas du tout. Obtenir de l'Agence de Services et de Paiements (ASP) le

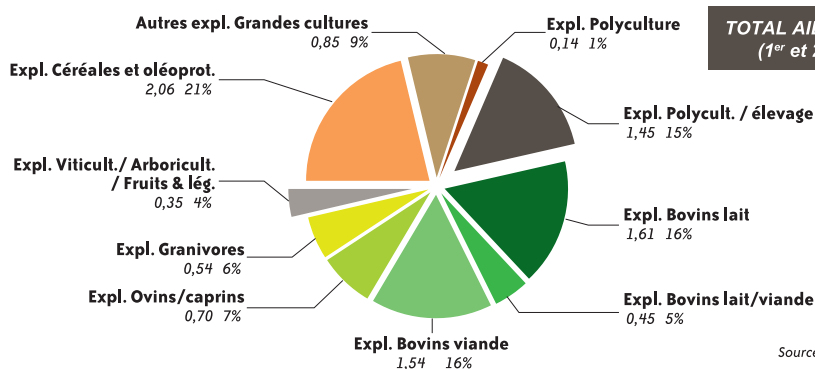
nombre d'exploitations par tranches d'aides est par exemple impossible. Il faut se livrer soi-même à un travail de recherche et de synthèse de données statistiques inenvisageable pour des journalistes.

L'AGPB s'est adonnée à un tel travail il y a quelques semaines sur la part des aides PAC revenant aux céréaliers. Elle avait été interrogée sur ce sujet par l'agence de presse Reuters qui

voulait recouper des indications recueillies par ailleurs. L'approche retenue a consisté à explorer les chiffres fournis par les Comptes de l'Agriculture de la Nation pour le poste subventions d'exploitation des deux catégories (« Orientations technico-économiques des exploitations » ou OTEX) classées officiellement « Grandes cultures » : les 52 000 exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux et les 19 000 exploitations cultivant en plus et de manière significative des betteraves, des plantes à fibres, des pommes de terre etc.)<sup>(1)</sup>. Il apparaît que ces exploitations de grandes cultures se partagent au total 30 % des aides PAC. Les exploitations d'élevage, pour lesquelles le même exercice a été fait, en perçoivent 50 % (37 % pour les trois spécialisations en élevage bovin). ■

<sup>(1)</sup> Ces deux catégories d'exploitations regroupent 62% des surfaces de céréales et d'oléoprotéagineux.

AIDES PAC 2011 : VENTILATION PAR CATÉGORIES D'EXPLOITATIONS (Mds € et %)



TOTAL AIDES : 9,7 Mds€  
(1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> piliers)

Source : Agreste - RICA 2011

## D'un azote à l'autre, pas si simple

> UN PLAN À L'ÉTUDE POUR SUBSTITUER DU MINÉRAL PAR DE L'ORGANIQUE

Après le plan Ecophyto 2018, les ministres de l'Agriculture et de l'Écologie souhaitent agir sur les engrais au travers d'un plan de substitution d'azote minéral par de l'azote organique. Des haut-fonctionnaires ont reçu mission de rendre un rapport sur le sujet d'ici l'été et ils rencontrent depuis janvier dernier les parties concernées.

Des entretiens qui ont déjà eu lieu, il ressort que leur vision de la substitution souhaitée dépasse géographiquement les régions d'élevage. Par ailleurs, sous couvert du principe pollueur-payeur, ils conçoivent volontiers une taxation des

engrais minéraux à la fois comme moyen d'inciter à cette substitution, de lutter contre la pollution par les nitrates et, éventuellement, de financer par exemple la mise en œuvre du plan « Biogaz ».

La profession reconnaît bien sûr qu'il peut y avoir opportunité à exploiter davantage les ressources en azote organique. Mais elle s'oppose à ce que l'initiative des deux ministres soit une nouvelle occasion de privilégier en matière de fertilisation une approche réglementariste, malthusienne et antiéconomique.

Elle rappelle en outre un certain nombre de réalités, à savoir notamment la faiblesse des ressources en azote organique, leur éloignement des régions de grandes cultures en général et l'inadéquation de cette forme d'azote aux exigences du fractionnement de la fertilisation, compte tenu des incertitudes du processus de minéralisation. Pour toutes ces raisons, une taxation des engrais minéraux ne saurait guère entraîner la substitution d'azote minéral par de l'azote organique. Elle aurait en fait pour effet essentiel une augmentation des coûts de fertilisation. Seule en Europe à pratiquer une telle taxation (les

autres pays en ayant instauré dans le passé ont constaté son inefficacité), la France créerait une distorsion de concurrence au détriment de ses agriculteurs.

En conclusion, s'il y a à rechercher une meilleure valorisation de l'azote organique en France, c'est jusqu'à une certaine échelle, ce en s'attachant à mieux connaître les propriétés des produits disponibles et à innover pour en faciliter l'application. ■



# « Il nous faut être aptes à répondre à cette demande-là »

> TONIFIER NOS BLÉS, UNE CONDITION POUR TIRER PARTI DE LA CROISSANCE DES BESOINS OUTRE-MÉDITERRANÉE

Au Sommet du Végétal à Evreux, Jean-Philippe EVERLING, Directeur du Négocier International du groupe coopératif AXEREAAL, a livré aux congressistes sa vision d'opérateur sur l'évolution des exportations de blé français sur pays-tiers. Il la réexprime en répondant à nos questions



Jean-Philippe EVERLING, AXEREAAL.

**Que représentent pour la France les 10 à 12 millions de tonnes de blé tendre qu'elle exporte annuellement sur les pays-tiers ?**

C'est davantage que nos 6 à 8 Mt exportés sur l'UE et il n'y a pas à se tromper : l'export sur pays-tiers est le seul débouché en pleine croissance. C'est tout particulièrement le cas au Maghreb, en Egypte, au Proche-Orient, en Afrique occidentale aussi, des zones proches de l'Europe et demandeuses de blé meunier. Nous devons être aptes à répondre à cette demande-là, d'autant que les besoins d'importation de blé fourrager, qui représentent moins de 15 % des échanges mondiaux, émanent de zones très éloignées. La demande pays-tiers ne doit vraiment plus être considérée comme la variable d'ajustement de notre bilan de campagne.

**A quelles conditions pouvons-nous rester durablement dans la tête de course ?**

Même si nous avons la réputation outre-Méditerranée d'être des fournisseurs toujours présents, nous allons devoir faire des efforts qualitatifs pour rester en permanence

“

**Avec 11% de protéines, nous sommes trop souvent sur le fil du rasoir**

compétitifs. Nos clients principaux, meuniers, exigent le respect de critères technologiques stricts qui correspondent aux types de pains consommés dans leurs pays : pains plats type arabe, pains de mie de type anglo-saxon et pains français. Mais on constate une baisse tendancielle du taux moyen de protéines des blés français et nous sommes parfois très justes. Ce n'est pas le cas des blés allemands, par exemple, d'une qualité supérieure à la nôtre. Les allemands peuvent ainsi approvisionner d'autres marchés, que nous, comme l'Iran,

l'Arabie saoudite et les pays de l'Afrique orientale. Mais si jamais ils connaissent des problèmes comme en 2012, avec des taux de protéines à 11-11.5%, ils peuvent se rabattre sur « nos » marchés. Nous sommes trop souvent sur le fil du rasoir avec 11%.

**Quel regard portez-vous sur la concurrence des pays de la Mer noire ?**

Arrêtons de penser que la qualité de leurs blés est inférieure à la nôtre. Leur standard, c'est 78 de PS, 12,5% de protéines et 180 de W, et ces blés sont sanitaires très corrects. Nos rivaux russes et ukrainiens seront toujours plus menaçants chaque fois que leurs conditions climatiques le leur permettent. Ils ont par ailleurs une grande chance : ils sont soutenus par leurs autorités, ce qui est loin d'être notre cas. ■

## L'atout « Grains » de la France en 3 clips vidéo

DISPONIBLE

CÉRÉALES ET OLÉOPROTÉAGINEUX,  
LA CULTURE DE L'INNOVATION



3 courtes animations vidéo de 2'30 sur l'économie française des grains ont été réalisées par ORAMA pour le Sommet du Végétal 2013. Chacun peut les découvrir sur les sites Internet de l'AGPB, de PROLEA, de l'AGPM et les télécharger en page d'accueil de ce dernier ([www.agpm.com](http://www.agpm.com)).

« **Grandes cultures françaises, l'atout économique** » met en scène le rayonnement de la production de grains et des activités de ses filières. « **Céréales et oléoprotéagineux, la culture de l'innovation** » est consacré aux acquis et enjeux du progrès en grandes cultures. « **Une organisation historiquement tournée vers l'avenir** » illustre la dynamique d'organisation grâce à laquelle le secteur s'est adapté à des horizons sans cesse élargis.

Une autre vidéo, constituée d'extraits du discours tenu par le président d'ORAMA devant le ministre de l'Agriculture à la fin du Sommet, est présentée en page d'accueil du site de l'AGPB ([www.agpb.fr](http://www.agpb.fr)). L'intégralité du texte du discours est accessible dans la rubrique Actions et Positions / Discours.

FOCUS

# Différencier labo et champ

> NÉONICOTINOÏDES : RISQUE THÉORIQUE N'EST PAS DANGER EFFECTIF

**Faute de majorité qualifiée pour ou contre le 15 mars à Bruxelles, la proposition de la Commission européenne de suspendre trois néonicotinoïdes sera à nouveau soumise au vote, en appel, vers la mi-avril. Cette proposition, ORAMA continue à la combattre**

La préservation de l'apiculture et des colonies d'abeilles est une cause à laquelle notre secteur est largement sensibilisé. Choix des produits, précautions lors des traitements, dialogue avec les apiculteurs, équipement des semoirs... autant de réflexes ancrés dans les pratiques. Dans cette logique, revisiter les risques liés à l'utilisation des insecticides à base de néonicotinoïdes, comme l'a fait fin 2012-début 2013 l'Autorité européenne de sécurité des aliments, l'EFSA, était légitime. Encore fallait-il tenir compte des réalités aux champs.

## Ce qui s'observe expérimentalement

En l'occurrence, l'EFSA a réévalué la clothianidine, le thiaméthoxam et l'imidaclopride en contrôlant trois voies d'exposition des abeilles : le nectar et le pollen, la poussière au semis et les gouttelettes d'eau exsudées par les feuilles (la guttation). En ce qui concerne l'exposition au pollen et au nectar, elle a fait

état de risques aigus liés à l'utilisation de la clothianidine et de l'imidaclopride. En matière de poussières, elle a signalé des risques potentiels pour un certain nombre de cultures. Idem s'agissant de la guttation (étudiée pour le seul maïs).

## Ce que dit le terrain

Ces risques théoriques, observables en conditions d'expérimentation, ne sont en fait pas transposables au champ. Les plans de surveillance des abeilles assurés dans divers pays européens n'ont pas révélé d'impact particulier des trois néonicotinoïdes. Ainsi en France, où l'homologation du Cruiser (thiaméthoxam) a donné lieu à un plan de surveillance mis en place par le Ministère de l'Agriculture, il n'a pas été relevé d'incidence majeure sur les capacités d'orientation des abeilles, ni sur maïs, ni sur colza (pour lequel l'autorisation a malgré tout été retirée en juin 2012). En maïs, les risques d'exposition des abeilles

aux poussières lors des semis ont été gérés grâce à la pose généralisée de déflecteurs sur les semoirs monograins à dépression. Quant à la question de la guttation, les risques sont extrêmement faibles, au regard des conditions climatiques françaises peu favorables à ce phénomène.

## Des enjeux économiques majeurs

Une étude du cercle international d'experts "Humboldt Forum for food and agriculture" a évalué à 2,1 milliards d'€ par an le coût d'un retrait des insecticides de la famille des néonicotinoïdes pour les agriculteurs européens, en tenant compte des solutions alternatives. En France, les filières Grandes cultures ont chiffré les surfaces concernées et les volumes de consommation préservés par l'apport de ces insecticides (cf. tableau).

Les enjeux en balance à Bruxelles sont donc majeurs. ■

### PROTECTION DES SEMIS : UN ENJEU MAJEUR POUR LA PRODUCTION FRANÇAISE DE CÉRÉALES ET OLÉAGINEUX

Espèce	Surface totale	Superficie à protéger/ Risque à traiter	Ressources à préserver
COLZA *	1,5 million ha	700 000 ha Pucerons	6% du rendement = consommation annuelle d'huile de 5 000 000 de français
MAÏS	3 millions ha	1,35 million ha Taupins	3% du rendement en moyenne ; jusqu'à plus de 30 % dans certaines zones du sud-ouest
TOURNESOL *	700 000 ha	2 à 5 % des surfaces Taupins	Jusqu'à 30 % des pieds = consommation annuelle d'huile de 500 000 à 1 250 000 français
CÉRÉALES À PAILLE	7,5 millions ha	+ de 95% des surfaces Ravageurs du sol	Jusqu'à 20 % des plantes = 3 fois la consommation annuelle de pain de 40 millions de français

D'après sources ARVALIS, CETIOM, COOP de France, FMA, GNIS, UFS  
\* Autorisation d'utilisation de thiaméthoxam retirée depuis juin 2012



## > COURRIER

**ORAMA participe-t-elle à l'offensive lancée par la FNSEA devant les tribunaux administratifs contre les arrêtés préfectoraux de délimitation des zones vulnérables « nitrates » ?**

De manière directe, non. Mais ce dossier présente un certain nombre de similitudes avec celui sur lequel l'AGPB et l'AGPM ont accompagné avec succès au printemps dernier la FDSEA du Finistère devant le Conseil constitutionnel en contestant avec elle la validité des procédures de délimitation de périmètres d'aires d'alimentation de captage et de définition de programmes d'actions obligatoires à l'intérieur desdits périmètres (voir SCOP Info n°32).

De ce fait, l'action de grande ampleur entreprise par le réseau FNSEA contre les extensions abusives du nombre de zones vulnérables de la Directive Nitrates bénéficie d'un acquis juridique appréciable.

**ORAMA**  
nos cultures, notre avenir

SCOP INFO EST UNE PUBLICATION D'ORAMA  
23/25 avenue de Neuilly 75116 Paris - Tél. 01 44 31 10 00  
Rédacteur en chef : Pascal HURBAULT - Comité de rédaction :  
P. AUGUSTE, P.-O. DRÈGE, G. DUBLINEAU, L. ESPRIT, J. JOSSEAU, A. KETTANEH, C. LECOMTE, C. POEYDOMENGE.  
Photos : Arvalis - Institut du végétal, Orama, Ingram, Shutterstock.  
Conception : BBDA - Béatrice Bleuven - Impression : Groupe CORLET.  
Rédaction achevée le 20 mars 2013

## > AGENDA

**15<sup>ème</sup> Colloque Orges brassicoles**  
Perspectives pour la recherche et les marchés  
18/04/2013 - Reims (51) ARVALIS, AGPB

**Dés herb' Avenir III**  
Démonstrations de matériel de désherbage

05/2013 (jour à préciser) - Tilloy les Moflaines (62)  
ITB avec participation CETIOM, Chambre d'Agriculture

**Les Cultureales 2013**  
Biennale des innovations en grandes cultures  
5 et 6/06/2013 - Boutevilliers (91)  
ARVALIS avec collaboration ACTA, CETIOM, FNAMS, ITAB, ITB et UNIP

## CONTACTS

AGPB > [www.agpb.fr](http://www.agpb.fr)  
> [contact@agpb.fr](mailto:contact@agpb.fr)

AGPM > [www.agpm.com](http://www.agpm.com)  
> [contact@agpm.com](mailto:contact@agpm.com)

FOP > [www.prolea.com](http://www.prolea.com)  
> [fop@prolea.com](mailto:fop@prolea.com)